

PARSYS

Société Anonyme
Au capital de 4 625 001 €

Siège social : 2, rue du Centre
93885 NOISY-LE-GRAND CEDEX

R.C.S. B 382 824 738

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 FEVRIER 2010

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. Activité et Situation pendant l'exercice écoulé

1.1. Activité et Situation du groupe PARSYS au cours de l'exercice

Le groupe, qui est composé de la société PARSYS SA et de LAUREA ITALIA SRL, (laquelle est consolidée par mise en équivalence), présente un chiffre d'affaires consolidé de 15,1 ME contre 18,9 l'exercice précédent, pour un résultat opérationnel courant de -1,2 ME contre -0.8 ME l'exercice précédent.

La marge opérationnelle s'établit à 3,8 ME (24,2 % du CA) contre 5,6 ME (29,6 % du CA) l'exercice précédent. Cette diminution de la marge est contrebalancée dans une moindre mesure par une baisse des charges externes et des frais de personnel sans pouvoir enrayer la diminution du résultat opérationnel.

Les autres produits et charges opérationnels non courants proviennent pour l'essentiel :

- du gain sur litige EFSI (Cf ci dessous)
- des abandons de créance des créanciers.

Ils permettent au résultat opérationnel d'être positif de 10,2 ME

Compte tenu de frais financiers de 0,4 ME, consécutifs à l'actualisation des dettes à long terme pour 0,5 ME et d'une charge d'impôt différé de 2,6 ME, le résultat consolidé s'établit à 6,7 ME.

Activité Location

Elle génère l'essentiel du chiffre d'affaires, soit 15 ME cet exercice contre 19 l'exercice précédent. Il est à noter néanmoins que cette baisse est surtout imputable au premier semestre (baisse de -54%) alors que le deuxième semestre a connu une croissance de 17%. Dans le même temps, la Marge Brute, calculée après amortissements et provisions sur stocks et matériels autoportés, a diminué (3.3 M€ vs. 5.3 M€ pour l'exercice 2007/2008). La baisse du taux de marge est due au fait que PARSYS commence à reconstituer sa base de clientèle, ce qui augmente la part des nouveaux clients au détriment des fins de contrat.

Activité Télémedecine

Cette activité est encore en phase d'investissement. Elle a généré sur la période un chiffre d'affaires de 130 KE et une marge de 80 KE

Activité de LAUREA ITALIA SRL

Fin septembre 2009, PARSYS a acquis 45 % de la société LAUREA ITALIA SRL dont l'activité est la location courte durée et le remarketing.

Cette société a enregistré des produits d'exploitation de 426 KE au cours de son dernier exercice (clos au 31/08/09) pour un résultat positif de 5 KE.

Etat des dettes

PARSYS est dans la cinquième année de son plan de continuation, prononcé le 7 juillet 2004 par le Tribunal de Commerce de Bobigny. Le passif au 30/09/09 qui résulte de l'arrêté définitif des créances par le juge commissaire, se monte à 9.780 KE.

Au cours du second semestre, a été demandée par la société une modification substantielle de son plan de continuation. Dans ce cadre il a été présenté aux créanciers deux options :

- option 1 : règlement immédiat du solde de leur créance contre un abandon de créance de 60%.
- option 2 : règlement du solde de la créance initiale, soit 76% selon 4 premières annuités de 5/76 de la créance initiale et 2 dernières de 28/76 de cette même créance.

Le Tribunal de Commerce de Bobigny a accepté cette modification de plan le 3 juillet 2009. Il s'en est suivi les conséquences suivantes pour les créanciers :

- Ceux ayant opté pour l'option 1 représentant une valeur de créance de 2.522 KE ont été payés à hauteur de 1.009 KE après avoir abandonné leurs créances pour une valeur de 1.513 KE
- Ceux ayant opté pour l'option 2 ont vu leur créance ré-étalée selon le plan indiqué ci-dessus.

Au 30/09/09, la cinquième échéance du plan a été payée en partie, étant précisé que seul le règlement de la partie non encore exigée a été différé.

Le montant total non encore réglé au titre de la cinquième annuité inclut essentiellement des créanciers pour lesquels PARSYS est en cours de négociation pour obtenir des abandons de créance complémentaires.

Litiges en cours

Les procédures significatives en cours ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- Procédure contentieuse engagée à l'encontre des cédants de la société EFSI acquise en 1999

Dans le cadre de ce contentieux, la cour d'appel de Paris a condamné le 12/03/2009 la partie adverse, LEASE PLAN, à payer à PARSYS une indemnité de 10,3 ME. Cette décision fait suite :

- o à une sentence arbitrale du 7 avril 2005 qui avait condamné la partie adverse à verser à PARSYS une indemnisation d'un montant de 4.204 K€ (cette indemnité qui avait fait l'objet d'un encaissement, n'avait pas été inscrite en produit en l'attente de la décision définitive d'appel).
- o à un premier arrêt du 6 juillet 2006 rendu par la cour d'appel qui avait décidé la nomination d'un expert.
- o au rapport de l'expert remis à la cours le 5 mai 2008.

Le solde de l'indemnité, soit 6.1 ME a été encaissé en avril 2009. L'indemnité complète, soit 10.3 ME a été prise en produit sur l'exercice.

La partie adverse s'est pourvue en cassation de cette décision d'appel. PARSYS considère que ce pourvoi n'a aucune chance de prospérer.

- Procédures engagées par SANIMAT contre PARSYS :
 - o pour concurrence déloyale : PARSYS a été condamné en première instance à verser 310 KE. Appel a été formé par PARSYS. Ce montant qui était provisionné au 30/09/08 a été versé au cours de l'exercice.
 - o pour contrefaçon : SANIMAT a été débouté en 1^{ère} instance de la plupart de ses demandes. Certaines sont encore en cours d'examen.
- Assignation contre la CARMI Nord Pas de Calais pour résiliation abusive de contrat.

Une assignation (pour un montant supérieur à 4ME) a été lancée contre la CARMI Nord Pas de Calais aux fins d'indemnisation du préjudice résultant de la résiliation abusive du marché remporté par sa filiale PARSYS Santé (absorbée depuis lors).

1.2. Activité et Situation de la société PARSYS au cours de l'exercice

Nous vous présentons par ailleurs les éléments complémentaires suivants en ce qui concerne les comptes sociaux de la société PARSYS SA arrêtés au 30 septembre 2009. Nous rappelons en préambule que cet exercice est le premier exercice après absorption par la société PARSYS SA de sa filiale PARSYS Santé : les éléments du compte de résultat intègrent ainsi cette année les résultats des deux activités de location informatique et de santé (alors qu'ils n'intégraient que ceux de l'activité de location informatique en 2007/2008).

- Le chiffre d'affaires s'est établi 15,1 ME, contre 19,0 M€ pour le précédent exercice.
- L'analyse par activité est identique à celle présentée au niveau des comptes consolidés
- Le résultat d'exploitation ressort négatif, à - 1,19 ME, contre + 0,5 ME au 30 septembre 2008. Comme présenté ci-avant, la baisse du chiffre d'affaires n'a été que partiellement compensée par les efforts réalisés en matière de limitation des charges de structure.

- Après un résultat financier de +49 KE (contre -452 KE l'exercice précédent), et après prise en compte d'un résultat exceptionnel de + 11,5M€ (contre + 0,1 ME) et d'un produit d'impôt de +0,2 ME, le résultat net de la société PARSYS SA s'établit à + 10,5 ME au 30 septembre 2009, contre +0,1 ME pour le précédent exercice.

Dans le cadre de ses activités en matière de recherche et développement, qui ont porté notamment sur l'ajout de fonctionnalités au produit Telecardia, la société PARSYS a comptabilisé à l'actif de son bilan un montant complémentaire de frais de développement de 413 K€ (en complément des 987 KE précédemment comptabilisés). La valeur nette comptable au 30 septembre 2009 des frais de développement à l'actif de la société s'établit à 1,0 ME.

2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées pendant l'exercice écoulé

2.1. Un marché locatif en décroissance

Le redémarrage de l'activité locative reste freiné par la situation bilancielle de la Société et le contexte économique perturbé que traverse l'économie française.

2.2. Une diminution des fins de contrats

La part des fins de contrats dans l'activité diminue avec la baisse de la base installée. Elle est en partie compensée par un redéploiement vers l'activité Serenity (activité « clé en main » visant à permettre une revalorisation les parcs informatiques), qui génère une part importante de l'activité remarketing.

2.3. Activité Télé médecine

La société a réalisé un important effort de recherche pour développer le marché de la télé médecine.

Néanmoins cette activité doit toujours être considérée comme en phase de démarrage, l'acceptation par le marché de ces nouvelles technologies étant excessivement lente.

3. Analyse de la situation financière du groupe

La trésorerie disponible s'établit à 3.087 K€ au 30/09/09 contre 578 K€ au 30/09/2008.

Le montant reçu dans le cadre de la procédure contentieuse relative à EFSI, soit 10,3 ME, a permis :

- d'améliorer la trésorerie de 2,5 ME
- de désendetter la société à hauteur de 4,7 ME, dont le remboursement des créanciers pour 3 ME
- d'effectuer des investissements pour 1,2 ME (y compris les matériels autoportés)
- de financer les pertes et le BFR pour 1,6 ME

Le passif de règlement judiciaire se monte à 9.780 K€ au 30/09/09 contre 14.319 K€ au 30/09/08. Le passif échu au 30/09/09 se monte à 150K€. La prochaine échéance du plan s'élèvera à 672 KE.

4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le volume de chiffre d'affaires sur le premier trimestre est en croissance de 32%.

Les volumes en location sont en croissance par rapport à la même période 2008/2009 avec une marge en baisse mais en phase avec les objectifs. Les relais de croissance pour l'activité remarketing se mettent en route, et les prises de commande pour la santé sont supérieures à l'année précédente.

5. Risques de PARSYS SA

5.1 Relatifs à l'activité

- L'activité centrale de PARSYS étant d'acheter des biens, de les louer et de céder les biens et les contrats de location à un re-financeur, dès lors s'il y avait négligence dans le suivi des achats, ces derniers pourraient ne pas être revendus, générant de ce fait une perte de marge. Pour faire face à ce risque, PARSYS a mis en place un système informatique performant permettant le suivi individuel des achats par contrat. Néanmoins eu égard à la spécificité de certaines demandes des clients, des suivis individuels sont parfois nécessaires ce qui génère un risque couvert par une analyse régulière des achats en attente de refacturation par le service comptable.
- Dans certains cas, si le refinancement de matériels neufs s'avère impossible, PARSYS loue directement ces biens à ses clients. Dans ce cas, la société assume le risque du loueur. Au 30/09/2009, ces contrats dits « autoportés » représentent une valeur nette comptable de 635 K€ laquelle est couverte par des engagements des clients de verser des redevances de location pour une valeur supérieure.

A noter à ce titre que, compte tenu de la situation financière de la société, la rupture des relations commerciales avec les principaux établissements financeurs créerait des difficultés pour la société dans la mesure où ses moyens financiers afin de porter les matériels sont limités.

- En fin de contrat entre le re-financeur et le client, PARSYS achète la valeur résiduelle des matériels auparavant sous contrat. Un premier risque consiste dans le suivi de ces matériels présent à la fin du contrat dans les locaux du client. Le système informatique permet un suivi de l'état de chaque matériel et la facturation du client selon les dispositions contractuelles ou les négociations commerciales effectuées. Le deuxième risque est la reprise au client de matériels qui ne s'avèreraient pas vendable sur le marché de l'occasion. Pour faire face à ces deux risques, la société a mis en place un système de dépréciation en comptabilité des stocks de valeurs résiduelles qui aboutit à une provision à 100% des matériels de plus d'un an.
- PARSYS s'est engagé auprès des re-financeurs à acheter à la fin des contrats les valeurs résiduelles desdits contrats. L'engagement est de 115 K€ au 30/09/2009. Le seul risque serait lié à une évolution technologique brutale qui rendrait obsolète ces matériels lesquels à ce jour permettent de dégager globalement une marge appréciable pour la société. L'importance de cette marge rend à notre sens inutile une estimation des prix de revente futurs de ces matériels.
- PARSYS assume le risque de recouvrement de ses créances clients. En particulier l'application des clauses contractuelles liées aux fins de contrat peut nécessiter des négociations, voire des recours contentieux allongeant les délais de paiement. Au 30/09/09, les risques de non recouvrement estimés ont fait l'objet de provisions.

5.2 Relatifs au recouvrement de certains actifs

- La société dispose d'actifs incorporels issus de l'activité santé pour un montant net global de 2.593 KE. Des tests ont été réalisés afin de s'assurer que les flux de trésorerie futurs couvriront la valeur de ces actifs. Néanmoins les hypothèses prises pourraient s'avérer plus défavorables que prévu.
- La société dispose d'un stock de matériel médical de 1.100 KE. La valeur de ce stock a été comparée aux perspectives de ventes futures. Si elles s'avéraient plus défavorables que prévues, la valeur de ce stock pourrait être remise en cause.

5.3 Relatifs au règlement de certaines dettes

- Le respect des échéances du plan de continuation dont le montant au 30/09/09 se monte à 9.780 K€ est lié à la capacité de la société à développer la reprise des volumes d'investissements de ses clients, à développer les activités liées à son cœur de métier et à s'ouvrir à de nouvelles activités commerciales et de la capacité de PARSYS SANTE à développer ses ventes. Afin de réagir au plus près de l'évolution de la société, un contrôle budgétaire mensuel est examiné par le directoire.

6. Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

- Activité

Dans le domaine de la santé, la Société espère finaliser dans l'exercice plusieurs projets importants lui permettant de tendre vers l'équilibre financier

L'activité location devrait connaître une croissance grâce à une relance de sa base de clientèle s'appuyant sur de nouveaux produits innovants (audits économiques et écologiques).

- Echéance de juillet 2010 dans le cadre du plan de continuation

Le montant à rembourser se montera à 672 Keuros.

7. Conséquences environnementales de l'activité

Le recyclage des matériels mis au rebut par le CTE est assuré par le prestataire spécialisé Valdelec. Il garantit le recyclage selon les normes en vigueur et fournit un certificat adéquat. La société a obtenu en mai 2009 la certification ISO 14001.

8. Activités de recherche et de développement

L'essentiel de l'activité de recherche-développement a été réalisé au sein de l'activité santé : les travaux ont notamment porté sur le développement de fonctionnalités complémentaires pour le produit Telecardia, afin d'élargir la cible de prospects.

9. Capital

Actionnaires	En nombre d'actions	En capital	En droits de vote	
	(en pleine propriété)	En % du capital	En nombre de droits de vote	En % de droits de vote
M Jean-Louis SCHMITLIN (1)	1 172	0,08 %	2 344	0,10 %
Mme Anne SCHMITLIN	1	NS	2	NS
M Marcel SCHMITLIN (2)	1	NS	2	NS
M Camille DE MONTALIVET (2)	150	0,01 %	300	0,01 %
M Jean-Marie DESCARPENTRIES (2)	1	NS	2	NS
SCPS	838 100	54,36 %	1 676 200	70,38 %
Divers nominatifs	457	0.03 %	914	0.04%
Public	701 785	45,52%	701 785	29,47%
TOTAL	1 541 667	100%	2 381 549	100%

(1) Président du Directoire,

(2) Fonctions exercées au sein du Conseil de surveillance,

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur le fait que la société SCPS détient plus de la moitié du capital et des deux tiers des droits de vote de la société PARSYS.

10. Evolution boursière du titre

Pour mémoire, 45,52 % du capital est mis à disposition du public sur les marchés financiers.

Le graphique ci-dessous retrace l'historique de l'évolution de l'action Parsys du 30/09/08 au 16 novembre 2009.



SOURCE : WWW.BOURSORAMA.COM

11. Participation des salariés dans le capital de la Société

Néant.

En outre, aucune participation des salariés n'est due au titre de l'exercice, le résultat de la période faisant apparaître une perte fiscale.

12. Prises de contrôle

Comme indiqué au 1. Acquisition de 45% de LAUREA ITALIA SRL

13. Sociétés contrôlées et cession de participations

Cf ci dessus.

14. Conséquences sociales de l'activité

14.1 Effectifs

L'effectif au 1^{er} Octobre 2009 est de 38 salariés, réparti de la manière suivante :

Répartition par catégories professionnelles Selon les différents contrats de travail								
	CDI		CDD		Intérim		Autres contrats	
Cadres	H : 19	F : 5	H	F	H	F	H	F
Employés	H : 8	F : 5	H : 1	F	H	F	H:	F

Répartition selon l'âge par catégorie professionnelle								
	Moins de 30 ans		Entre 30 et 40 ans		Entre 40 et 50 ans		Plus de 50 ans	
Cadres	H : 1	F : 0	H : 6	F : 0	H : 7	F : 2	H : 5	F : 3
Employés	H : 1	F : 0	H : 3	F : 5	H : 3	F : 0	H : 2	F : 0

Données sur l'organisation du travail							
	Temps complet	Temps partiel		Travail de nuit	Travail posté	Travail du week-end	Hori res varia bles
		< 50%	> 50%				
Hommes	27	1					
Femmes	7		3				

14.2 Formation

Au cours de l'exercice 2008-2009, l'essentiel des formations a été réalisé en externe notamment pour améliorer les compétences dans l'utilisation des outils bureautiques pour le personnel administratif et commercial, et dans la manipulation des engins de levage pour les manutentionnaires du centre technique.

15. Résultats et affectations

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice social de 10.594.823 €, que nous vous proposons d'affecter au report à nouveau.

16. Distribution de dividendes

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercices clos le	Dividendes	Avoir Fiscal / abattements	Revenu réel
30/09/07	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30/09/08	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30/09/09	0,00 €	0,00 €	0,00 €

17. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

18. Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce

La liste des conventions donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de commerce a été communiquée à vos Commissaires aux comptes conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ceux-ci vous les relatent dans leur rapport spécial.

19. Conventions visées à l'article L. 225-87 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition et communiquée dans les délais légaux.

20. Informations concernant les mandataires sociaux

Etant rappelé que Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES assume les fonctions de Censeur auprès du Conseil de surveillance ayant voie consultative, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société par les mandataires sociaux de PARSYS.

Monsieur Jean-Louis SCHMITLIN, Président du Directoire :
Président du Directoire de PARSYS

Monsieur Michel PRECHACQ, Membre du Directoire :
Membre du Directoire de PARSYS

Monsieur Camille de MONTALIVET, Président du Conseil de surveillance :
Président du Conseil de surveillance
Gérant de CDM CONSULTING

Monsieur Marcel SCHMITLIN, Membre du Conseil de surveillance :
Membre du Conseil de surveillance de PARSYS

Monsieur Pierre ACHARD, Membre du Conseil de surveillance :
Membre du Conseil de surveillance de PARSYS

21. Attribution d'actions gratuites

Néant

22. Jetons de présence

A titre de jetons de présence, nous vous proposons d'attribuer une somme totale de 26 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

23. Actions propres

Néant

24. Présentation des comptes annuels

Nous allons soumettre les comptes annuels à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Nous vous demanderons enfin de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève 739 €.

Nous allons également soumettre à votre approbation les comptes consolidés établis nouvellement cet exercice conformément au référentiel IFRS.

Vos Commissaires aux Comptes vont maintenant vous relater dans leurs rapports, l'accomplissement de leur mission.

Ensuite, nous vous inviterons à adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

LE DIRECTOIRE